



Association Génération Danse

Bulletin d'adhésion 2026-2067

	ADHÉRENT 1	ADHÉRENT 2
ANCIENNETÉ	☐ Nouvel(le) adhérent(e) ☐ Ancien(ne) adhérent(e)	☐ Nouvel(le) adhérent(e) ☐ Ancien(ne) adhérent(e)
PRÉNOM NOM		
ADRESSE		
TÉLÉPHONE PORTABLE		
EMAIL		

☐ J'accepte de recevoir les informations de l'association par e-mail.

☐ J'accepte d'être intégré(e) au groupe WhatsApp de l'association.

CHOIX DES COURS

Merci d'indiquer Leader, Follower ou Couple

	DÉBUTANT	INTERMÉDIAIRE	AVANCE
West Coast Swing			
Rock Swing			
Tango Argentin			
Salsa			
Kizomba			
Bachata			

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)

Je reconnais avoir reçu ou pris connaissance et lu le règlement intérieur (au verso), de n'avoir aucun problème de santé qui interdit la pratique de la danse et décharge donc l'Association Génération Danse de toutes responsabilités en ce qui me concerne.

Adhérent 1

Adhérent 2

Comment avez-vous connu l'association ?

☐ Flyer, dans la ville de : _____ ☐ E-mail ☐ Facebook ☐ Internet ☐ Ancien adhérent ☐ Forum des associations ☐ Bouche à oreille

EXTRAIT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'Association Génération Danse. Tout adhérent s'engage à le respecter dès son inscription.

Article 2 – Adhésion

L'adhésion à l'association est soumise à l'acceptation du présent règlement et au règlement de la cotisation annuelle. Le bureau se réserve le droit de refuser ou de suspendre une adhésion en cas de comportement incompatible avec les valeurs et le bon fonctionnement de l'association.

Article 3 – Organisation des cours

Les jours, horaires et niveaux des cours sont définis en début de saison et peuvent être adaptés si nécessaire dans l'intérêt de l'association ou des adhérents.

Article 4 – Ponctualité

Afin de garantir le bon déroulement des cours, les adhérents sont invités à respecter les horaires annoncés.

Article 5 – Respect et convivialité

L'association a pour vocation l'apprentissage des danses de couple dans une ambiance conviviale, bienveillante et respectueuse. Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres adhérents, les professeurs, les bénévoles et les partenaires de l'association. Tout comportement agressif, discriminatoire, irrespectueux ou portant atteinte à l'image de l'association pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 6 – Cotisations et remboursements

Les cotisations sont fixées annuellement par le bureau. Toute inscription est définitive et les sommes versées ne sont pas remboursables, sauf circonstances exceptionnelles examinées par le bureau (maladie grave, déménagement hors département ou tout autre motif jugé recevable sur justificatif).

Article 7 – Accès aux niveaux

Les adhérents inscrits dans un niveau supérieur peuvent participer aux cours du niveau inférieur correspondant, sous réserve de ne pas déséquilibrer la parité du cours.

Article 8 – Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels lors des cours, stages, ateliers ou soirées.

Article 9 – Aptitude physique

Chaque adhérent est responsable de son aptitude à pratiquer la danse. En cas de doute sur son état de santé, il lui appartient de consulter un professionnel de santé avant toute pratique.

Article 10 – Assurance

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile pour ses activités. Cette assurance ne remplace pas l'assurance personnelle de chaque adhérent.

Article 11 – Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des cours, stages, ateliers ou soirées organisés par l'association. Leur utilisation est soumise au choix exprimé par l'adhérent lors de son inscription.

Article 12 – Protection des données personnelles

L'association s'engage à protéger les données personnelles de ses adhérents et à ne jamais les vendre, les céder ou les transmettre à des tiers à des fins commerciales ou non liées à ses activités.

Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD).

Les adhérents s'engagent également à respecter la confidentialité des informations auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre des activités de l'association ou via ses outils de communication (groupes WhatsApp, réseaux sociaux, listes de diffusion, etc.). Ils s'interdisent notamment de diffuser, transmettre, exploiter ou utiliser les coordonnées personnelles d'autres adhérents sans leur accord préalable.

Tout usage abusif des données personnelles d'un adhérent pourra entraîner des mesures prises par le bureau, sans préjudice des recours prévus par la réglementation en vigueur.

Article 13 – Circonstances exceptionnelles

En cas d'événement exceptionnel indépendant de la volonté de l'association (catastrophe naturelle, décision administrative, crise sanitaire, indisponibilité des salles, etc.), le bureau pourra adapter l'organisation des activités.

Article 14 – Réclamations et suggestions

Toute question, remarque, suggestion ou difficulté rencontrée dans le cadre des activités de l'association doit être portée en priorité à la connaissance d'un membre du bureau afin de favoriser le dialogue, la recherche de solutions et le maintien d'une ambiance conviviale au sein de l'association.

Le bureau s'engage à écouter les adhérents avec attention et à examiner les demandes formulées dans l'intérêt général de l'association.

Les adhérents sont invités à privilégier les échanges directs et respectueux avec les membres du bureau avant toute diffusion publique de réclamations susceptibles de nuire au bon fonctionnement de l'association ou à son image.

Fait à Pins-Justaret le 14/06/2026
Le bureau

Fiche à remettre à un membre du bureau avec le règlement

Réservé à l'association

Date d'inscription : ____ / ____ / ____ Montant réglé : _____ € Mode de paiement : _____

Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non Saisi par : _____